

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DE LA CORRIDA AUX MINEURS DE MOINS DE 16 ANS

***Charles DAYOT, Jean-Baptiste JALABERT, Alain LARTIGUE
et la Commission Taurine Extra Municipale réagissent et
annoncent la Création d'une École de l'Afición au Plumaçon***

Charles Dayot, Maire de Mont de Marsan, Jean-Baptiste Jalabert et Alain Lartigue, prestataires pour l'organisation des spectacles taumachiques des Fêtes de la Madeleine, et la Commission Taurine Extra Municipale s'associent et agissent en réaction contre à la proposition de Loi portée par la députée Samantha Cazebonne et soutenue par la députée Aurore Bergé qui vise à interdire l'accès des mineurs de moins de 16 ans aux corridas.

Depuis la nuit des temps, l'Homme s'est toujours mesuré à l'animal. Ici, à Mont de Marsan, la Corrida est ancrée dans nos racines depuis le XVII^e siècle. La préfecture des Landes n'est pas une cité de barbares ruraux arriérés ; c'est une capitale départementale attachée à ses valeurs locales comme la gastronomie, l'art et ses traditions taurines.

Les Montoises et les Montois sont profondément attachés à leurs traditions qui se transmettent de génération en génération.

Interdire à des mineurs de notre territoire de se rendre à un spectacle taurin, qui fait partie intégrale de notre vie locale, est totalement contraire aux principes de la démocratie. C'est une injure à la liberté et une inquiétante remise en question de notre capacité de discernement.

Quelques députés ne peuvent décider, depuis Paris, de ce qui est bon ou non pour nos enfants.

De nos jours, la violence est proposée aux enfants dans des jeux vidéo, à la télévision, et sur d'autres supports qui leur sont certainement plus nocifs, de surcroît quand ils échappent à la surveillance des adultes, et de fait, à la compréhension de ce qu'ils voient et entendent, faute d'accompagnement.

Seuls les parents que nous sommes doivent pouvoir prendre les décisions nécessaires, mais certainement pas le Parlement.

La France est un Etat de droit où des interdictions comme celles annoncées peuvent faire craindre une atteinte à la démocratie de notre pays, alors même que l'UNESCO l'a inscrite au patrimoine culturel immatériel français en 2011, et que le Conseil constitutionnel a pu déclarer la corrida comme étant constitutionnelle le 21 septembre 2012.

Bien plus, un rapport à l'initiative de l'UVTF (Union des Villes Taurines de France) montre que les enfants concernés sont des enfants équilibrés et faisant une scolarité tout à fait normale, avec bien au contraire, un véritable sens des valeurs.

Dans cet esprit, nous portons un projet de création d'une « **École de l'Afición et des Traditions locales** » qui verra prochainement le jour aux arènes du Plumaçon, pour transmettre notre passion et ses valeurs aux plus jeunes.

Ce ne sera pas une École Taurine mais bien un lieu où les enfants pourront découvrir toutes les traditions tauromachiques, notamment par des ateliers, des découvertes artistiques, des lectures, des projections, de l'initiation au toreo de salon, à la course landaise, etc.

L'objectif premier de cette école n'est pas de faire des plus jeunes des écarteurs ou des toreros, mais bien de les sensibiliser à ces cultures en leur en livrant les codes.

L'afición montoise, les peñas taurines montoises et de l'agglomération, les professionnels taurins locaux et les différents acteurs de la course landaise seront sollicités très prochainement pour poursuivre la réflexion et mener à bien ce projet pédagogique.

Charles DAYOT

Maire de Mont de Marsan

Président de Mont de Marsan Agglomération

Jean Baptiste JALABERT

Prestataire

Alain LARTIGUE

Prestataire

La Commission Taurine Extra Municipale

Contact presse :

Service Communication

Mont de Marsan Agglo

Tél. : 05 58 46 73 05